



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Musees

Question écrite n° 17314

### Texte de la question

M. Daniel Mandon demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie de lui préciser s'il envisage de présenter devant le Parlement un projet de loi sur les musées, tendant à « créer un type d'établissement public territorial qui permettrait d'associer plusieurs collectivités territoriales au financement de la même institution » selon l'annonce qu'il en avait faite en décembre 1993.

### Texte de la réponse

Il est exact qu'un projet de loi sur les musées a été préparé par les services du ministère de la culture et de la francophonie. Les travaux préparatoires à l'élaboration de ce texte ont fait apparaître, qu'au-delà des dispositions relatives aux seuls musées, il était nécessaire de créer une nouvelle catégorie d'établissement public territorial spécialement adaptée à la gestion des services publics locaux à vocation culturelle. Il est également apparu que de tels services publics, gérés actuellement le plus souvent dans le cadre de régions municipales directes, attiraient un public du seul territoire communal, cette situation justifiant que de tels établissements publics territoriaux puissent être financés par plusieurs collectivités territoriales qui en assureraient conjointement la tutelle. Dans le but d'approfondir la concertation préalable, notamment avec les élus locaux, le Gouvernement a récemment décidé de différer la présentation au Parlement des dispositions de ce projet de loi relatives aux seuls musées, mais il étudie actuellement la possibilité d'intégrer les dispositions concernant les établissements publics territoriaux à vocation culturelle dans un autre cadre législatif dans le but de mettre à la disposition des élus locaux, dans les meilleurs délais, ce nouveau moyen de gestion de leurs services publics culturels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mandon Daniel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17314

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** culture et francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1994, page 3843

**Réponse publiée le :** 17 octobre 1994, page 5156